



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 décembre 2000

**SEANCE DU 20 décembre 2000**

**Travaux de mise en conformité bâtiments communaux.  
Programme SOGELERG - Avenant n° 2 au marché avec  
l'entreprise SELF**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance** : Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

**Excusés** :

*Conseillers* :

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M.  
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200597

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2000**

**Bâtiments**

**Travaux de mise en conformité batiments communaux.  
Programme SOGELERG - Avenant n° 2 au marché avec  
l'entreprise SELF**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que la Ville a engagé un important programme de travaux de mise en conformité des bâtiments communaux.

Ces modifications ou adaptations se traduisent par des travaux en économie ou en plus. Le détail est le suivant pour les différents avenants aux marchés initiaux.

Lot	Désignation des travaux	Montant initial TTC du marché	Total (PV/MV) avenants déjà passés TTC	Avenant n° 2 à passer TTC	Montant marché après avenants	% du montant initial du marché
1	Gros oeuvre - TROUBAT	994 587,16	- 51 799,99	/	942 787,17	- 5,21 %
2	Menuiseries bois/cloisons/ plafonds - AOCM	1 159 455,39	+ 31 670,77	/	1 191 126,16	+ 2,73 %
3.1	Electricité - SPIE TRINDEL	2.380 773,16	+ 22.512,40	/	2 403 285,56	+ 0,94 %
3.2	Electricite - SELF	1 888 867,35	+ 5 199,06	+ 596,24	1 894 662,65	+ 0,31 %
4	Menuiseries métalliques PINTAUD	213 492,15	/	/	213 492,15	/
5	Chauffage/plomberie/gaz HERVE THERMIQUE	3 075 451,96	+ 24.470,03	/	3 099 921,99	+ 0,79 %
<b>TOTAL</b>		<b>9 712 627,17</b>	<b>+ 32.052,27</b>	<b>+ 596,24</b>	<b>9 745 275,68</b>	<b>+ 0,34 %</b>

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au lot 3.2. du marché de travaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dits avenants.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)